



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe BAC+ 3 de CPE

- 1) Exemple de sujet pour la première épreuve d'admissibilité
- 2) Attendus de l'épreuve
- 3) Extrait de l'arrêté du 17 avril 2025

Les épreuves du concours externe du CPE BAC+ 3 sont déterminées dans l'[arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation](#), publié au Journal Officiel du 19 avril 2025, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves.

CPE BAC +3
Sujet 0 / Première épreuve d'admissibilité

Dissertation

Le bien-être est un facteur déterminant de l'engagement dans les apprentissages scolaires. Des études récentes démontrent notamment le lien entre compétences psycho-sociales et réussite de l'élève.

Votre dissertation permettra de définir la notion de bien-être, abordera les relations entre bien-être et apprentissages et les enjeux pour atteindre l'objectif de réussite à l'école.

Votre exposé, structuré et problématisé, se fondera sur des références et des apports variés issus des sciences humaines et sciences de l'éducation, de l'histoire, de la philosophie et la sociologie de l'éducation, ainsi qu'en psychologie de l'enfant et de l'adolescent.

Quelques points de repère

- La prise en compte des termes du sujet.
- Une introduction problématisée.
- L'annonce et le respect d'un plan afin d'assurer la construction d'un propos structuré et articulé.
- Un propos contextualisé et ouvert aux enjeux sociétaux actuels et à venir.
- Une conclusion qui synthétise le propos exposé et qui ouvre sur un questionnement complémentaire.
- Des références solides et actuelles dans plusieurs domaines.
- La qualité d'expression, une attention portée à la graphie et à l'orthographe.

Réglementation de la première épreuve d'admissibilité

Extrait de l'annexe de l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation, publié au Journal Officiel du 19 avril 2025

A. – Epreuves d'admissibilité

1° Première épreuve d'admissibilité.

L'épreuve consiste en une dissertation portant sur un sujet relatif à l'éducation et à la formation des jeunes.

Elle vise à apprécier la capacité du candidat à construire un raisonnement, à appuyer son argumentation et à mobiliser des connaissances en sciences humaines et sciences de l'éducation, de l'histoire, la philosophie et la sociologie de l'éducation, ainsi qu'en psychologie de l'enfant et de l'adolescent. Elle permet également d'évaluer la qualité de l'expression écrite.

Durée : quatre heures.

Coefficient 3.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.